

particulier de Khotan, sans raison valable Srong-tsang Gam-po, qui mourut en 650, avait fondé en 639 Lhasa, auparavant Lha-ldan, où, pendant des siècles, ses descendants avec le titre tibétain de *gialbo*, en chinois *tsan p'o*, gouvernèrent le pays.

À la mort de T'oung Che-hou (628), les Turks occidentaux étaient fort affaiblis par les divisions de leurs dix tribus, qui recevaient de leur kagan une flèche comme marque distinctive, en deux groupes rivaux. Le *T'oung kien kang mou* dit que les « dix tribus furent divisées en deux chambres ou tribunaux *de la droite et de la gauche*, on nomma ce dernier *Wou Tou-lou*, à la tête duquel on mit cinq *Tcho* ou officiers généraux; on appela celui de la droite *Wou Nou-che-pi*, et on le confia à cinq grands *Se kin*, et tous sous dix noms différents¹ ». Les cinq tribus NOU CHE PI, à l'ouest de l'Issyk koul, eurent pour Kagans : SE CHE-HOU, mort au siège de Balkh, TIE-LI-CHE, mort dans le Ferghânah vers 639, CHE HOU, CHE-KOUEI, TCHEN-TCHOU CHE-HOU, tandis que les cinq tribus TOU LOU, à l'est de l'Issyk koul², furent gouvernées par Mo-ho-tou, assassin de T'oung Che-hou, qui fut obligé de fuir dans l'Altaï et remplacé par le fils de sa victime, TOU LOU, qui mourut en 634 et eut pour successeur son frère CHA-POU LIO TE-LI CHE.

Le kagan des T'ou Yu Houen, FOU YUN, trop âgé pour s'occuper d'une manière sérieuse de l'administration de ses territoires, avait laissé un certain TIEN TCHOU WANG s'emparer du pouvoir dont il abusa pour faire des incursions dans le domaine de l'empire. Immédiatement T'ai Tsoung envoyait Li TSING contre les T'ou Yu Houen; Fou Yun se retira devant cet ennemi redoutable, faisant le vide en brûlant les fourrages derrière lui et gagna avec ses troupes la contrée de Tsi, pays d'origine des Jouan Jouan; les Chinois, sans se laisser arrêter par les difficultés, poursuivirent leur adversaire; Fou Yun atteint près de Wou Hai est défait, tué et remplacé par son fils CHOUEN (TA NING WANG) qui fait périr TIEN TCHOU WANG; l'empereur ap-

1. MAILLA, VI, p. 87.

2. CHAVANNES, *Tou-kiue*, p. 266.